MARIGNAN, société au capital de 12 000 000 € - IMMATRICULÉE RCS NANTERRE SOUS LE N° 438 357 295

Dont le Siège social sis : 4, Place du 8 Mai 1945 — 92300 Levallois-Perret

Pour tout parrainage adressé à Marignan entre le 23 Juin et le 31 Juillet 2020 à la suite de la réception de l'e-mail de la campagne, vous bénéficiez du doublement du montant de la prime de parrainage, soit 3000 € au lieu de 1500 €, selon les conditions suivantes :

- Avoir dûment rempli et validé le formulaire de désignation du filleul (accessible uniquement via le lien reçu par email) entre le 23 juin et le 31 juillet 2020.
- Que votre/vos filleuls ainsi déclarés signent un contrat de réservation en direct avec un Conseiller Commercial Marignan (hors réseaux de vente externe) au plus tard le 31 décembre 2020 contrat enregistré dans nos livres et sous réserve de la réitération par acte authentique de vente devant notaire à la date indiquée dans le contrat de réservation.
- Chaque filleul pourra réserver jusqu'au 31 décembre inclus avec un dépôt de garantie réduit à un montant forfaitaire de 1 000€ au lieu de 5% du prix de vente.
- La rétribution de la prime de parrainage interviendra dans le mois suivant la réitération par l'acte authentique du bien signé par votre/vos filleuls.
- Un parrain ne pourra pas percevoir plus de 3 primes de parrainage par an.
- Toutes les autres conditions générales du parrainage continuent de s'appliquer*

Cette offre commerciale s'applique à tous les logements de nos programmes immobiliers en cours de commercialisation par les équipes Marignan, dans la limite des stocks disponibles.

* Voir les conditions générales du parrainage Marignan sur <u>www.marignan.immo</u>